

Consultations téléphoniques - 022 382 42 42

Tous les jours de la semaine, 24h/24, y compris les week-ends et jours fériés*.

Consultations médicales

Les jours ouvrables, sur rendez-vous, dans les plus brefs délais.

Lieu

Centre d'étude et de prévention du suicide
Avenue Beau-Séjour 20
1206 Genève
preventionsuicide@hcuge.ch
http://spea.hug-ge.ch/offres_soins/ceps.html
www.preventionsuicide.ch

Prix

Les consultations facturées sont remboursées à 90% par l'assurance maladie de base.

Personne référente

Maja Perret-Catipovic, psychologue, responsable du centre



**Suicide et adolescence:
où consulter, où s'informer?**

Un numéro unique

24h/24 : 022 382 42 42

www.preventionsuicide.ch

*La nuit, les jours fériés et les week-ends, la réponse aux appels téléphoniques est assurée par l'équipe infirmière de l'unité d'hospitalisation pour les jeunes suicidants.

Le suicide des adolescents est un problème de santé publique majeur.

Le risque suicidaire et toute tentative de suicide doivent être pris au sérieux.

Une tentative de suicide

- augmente considérablement le risque de répéter un geste suicidaire
- augmente de 20 fois le risque d'un décès ultérieur par suicide.

Malheureusement, la plupart des adolescents en souffrance refusent de consulter.

C'est pourquoi les Hôpitaux universitaires de Genève et la Fondation Children Action ont créé le centre d'étude et de prévention du suicide (CEPS), dans le but de prévenir un passage à l'acte suicidaire en aidant l'entourage à aider l'adolescent*.

*Pour les autres prestations aux adolescents offertes par le service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, voir le site internet <http://spea.hug-ge.ch/>

Pour qui?

Il s'agit d'un lieu de consultation, d'information et d'orientation à disposition :

- des adolescents et jeunes adultes à risque suicidaire ou concernés par la problématique du suicide
- de leurs proches (famille, amis)
- des professionnels (médecins, enseignants, infirmiers, éducateurs, psychologues, assistants sociaux, etc.).

Pour quoi?

Le centre d'étude et de prévention du suicide a pour missions de:

- évaluer le risque suicidaire dans les plus brefs délais (24 heures)
- offrir un deuxième avis
- gérer une situation de crise
- organiser une prise en charge ambulatoire ou hospitalière si nécessaire
- renforcer les compétences et les ressources de l'entourage
- informer sur le suicide des jeunes
- contribuer à la formation des professionnels en contact avec des adolescents suicidants.

Comment?

En offrant un accès facilité vers un spécialiste (psychiatre ou psychologue) qui propose un travail de guidance dans la gestion de la crise suicidaire.